

La régularisation des débits du fleuve Saint-Laurent et du Lac Ontario
***Eau Secours!* devant la Commission mixte internationale**

Consultation publique de la Commission mixte internationale
à propos du "Plan 2007 proposé par la CMI pour la régularisation des débits du fleuve Saint-Laurent et
du Lac Ontario"

17 juin 2008 au Jardin Botanique de Montréal

présentation par Andréanne Demers, personne soutien au Comité de Recherche et de Sensibilisation
Pierre-Séguin, responsable du comité *Eau Secours!* Fleuve

Martine Chatelain, Vice-présidente gestion

Le bassin hydrographique du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent est un vaste écosystème, une réserve d'eau douce de première importance, une voie maritime achalandée et le lieu de résidence de millions de Nord-Américains. Ce bassin est partagé entre deux provinces et un état. Dans les années 1950, les États-Unis et la Canada ont construit un barrage entre Cornwall et Massena pour produire de l'hydroélectricité, le barrage Moses-Sanders. La Commission mixte internationale (CMI) a établi une ordonnance d'approbation en 1952 pour le projet qui créait un conseil de contrôle chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de régularisation des débits. Établi au départ pour maximiser le rendement hydroélectrique du barrage, le plan de régularisation a été modifié pour réduire les risques d'inondation et pour favoriser la navigation commerciale. Le Plan 1958D a été approuvé en 1963 et il consiste en une série de règles qui servent à établir les débits hebdomadaires du lac en fonction des apports d'eau récents dans le lac, du niveau d'eau du lac, de la période de l'année, de l'état des glaces, du débit de la rivière des Outaouais, des niveaux du fleuve et d'une série de limites de débits associées à d'autres règles.

Le Plan 1958D est fondé sur les apports en eau dans le lac Ontario enregistrés entre 1860 et 1954. Depuis son adoption, le conseil de contrôle du fleuve Saint-Laurent a dû s'écarter plusieurs fois du plan puisque, depuis 1960, les apports dans le lac ont été parfois plus faibles et d'autres fois plus élevés que ce qui avait été enregistré entre 1860 et 1954. De plus, de nouveaux intérêts ont émergé avec le temps, notamment la navigation de plaisance et l'environnement. En effet, la diversité des habitats du lac Ontario et du tronçon fluvial du fleuve Saint-Laurent (jusqu'à Trois-Rivières) dépend des variations du niveau d'eau. Plusieurs milieux humides, en particulier autour du Lac Ontario, ont pâti de la régularisation des débits.

Une mise à jour du plan de régularisation

En 1999, la CMI a informé les différents gouvernements du bassin qu'il devenait urgent de réviser le plan de régularisation des débits. En 2000, le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent a reçu une directive de la CMI pour revoir la régularisation des

débites en tenant compte des répercussions sur tous les intérêts touchés. Pour exécuter cette tâche, le Groupe d'étude a récolté les informations pertinentes et réalisé plusieurs études. Le Groupe d'étude s'est concentré sur des options de régularisation qui offrent des avantages au plus grand nombre possible d'utilisateurs et de groupes d'intérêt sans occasionner de pertes disproportionnées pour une quelconque partie ou pour un secteur géographique donné comparativement à la situation actuelle. Il a également testé ces options quant aux incertitudes liées à des changements climatiques potentiels et à la variabilité des conditions climatiques actuelles.

Le Groupe d'étude a proposé et évalué de nombreux plans de régularisation et en a retenu trois (A+, B+ et D+) qui prennent en considération l'ensemble des intérêts et des préoccupations relevés dans l'évaluation effectuée. Le symbole « + » qui accompagne le nom de ces plans indique qu'ils présentent des améliorations par rapport aux plans A, B et D rendus publics lors de l'activité de sensibilisation menée par le Groupe d'étude à l'été 2005. Chaque plan proposé atteint deux des buts principaux établis au départ, à savoir produire des améliorations nettes en matière économique et environnementale par rapport au plan 1958D. Les intérêts pris en compte dans la révision du plan de régularisation sont les processus littoraux (inondations et érosion), la navigation commerciale, la navigation de plaisance et tourisme, les utilisations domestiques, industrielles et municipales d'eau ainsi que l'environnement et les milieux humides.

Le plan A+ est celui qui présente le plus d'avantages économiques mais il est le moins performant au niveau de l'environnement (parfois moins performant que le plan actuel). Le plan B+ est celui qui s'approche le plus des variations naturelles de débit. Il est le plan qui procure les plus grands bénéfices au niveau de l'environnement, mais il accroît l'érosion des berges du lac Ontario de façon notable. Le plan D+ est celui qui se rapproche le plus du plan 1958D. Il contient quelques bénéfices au niveau de l'environnement tout en favorisant la navigation de plaisance en automne.

Les trois plans proposés sont bénéfiques à la navigation commerciale et à la production d'électricité et aucun ne porte préjudice à l'utilisation municipale de l'eau. Les prises d'eau municipales sont peu vulnérables aux variations de débits et les autorités municipales du bassin sont déjà conscientes des problèmes que pourra causer le réchauffement climatique, quel que soit le plan de régularisation.

Une consultation publique préliminaire a eu lieu en 2005. De plus, les intérêts des citoyens ont été représentés par le Groupe consultatif sur l'intérêt public qui a pris part au processus décisionnel tout au long de l'étude.

Le Plan 2007

Après révision des trois options présentées ainsi que les commentaires du public et des

différents groupes d'intérêts, la CMI a demandé au Groupe d'étude de raffiner les plans pour obtenir un meilleur compromis. C'est donc le Plan 2007 qui est proposé par la CMI, un plan proche du plan D+.

Pour obtenir des détails sur le Plan 2007 ou sur les recommandations du Groupe d'étude ou sur tout autre dossier de la CMI, consultez leur site www.ijc.org. Tous les documents de consultation sont téléchargeables.

Commentaires à l'audience publique sur la révision de l'ordonnance d'approbation sur la régularisation du débit du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent le 17 juin 2008, au Jardin Botanique de Montréal, par Andréanne Demers, au nom de la Coalition Eau Secours!

Eau Secours ! est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion d'une gestion citoyenne de l'eau pour un accès à tous, dans une vision écosystémique et pour la santé publique. C'est une coalition de groupes, de syndicats, d'associations et de citoyens qui oeuvrent bénévolement pour garder l'eau au cœur de nos vies.

La coalition reconnaît le travail accompli par le Groupe d'étude et la CMI dans la recherche et l'acquisition de connaissances sur l'écosystème du bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et ses usagers. Il est nécessaire de conserver les acquis obtenus grâce à la révision du plan de régularisation. En effet, un suivi des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques se doit d'être effectué pour bien comprendre l'impact réel du nouveau plan, quel qu'il soit. L'écosystème du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent est complexe et le réchauffement climatique crée une grande incertitude quant aux apports en eau à venir au cours des prochaines décennies. Pour conserver une gestion basée sur la connaissance et l'intérêt de tous, un suivi annuel de plusieurs indicateurs s'avère essentiel. Un effort de recherche devra être consenti dans les années à venir, autant sur le lac Ontario que sur le fleuve Saint-Laurent, incluant le lac Saint-Pierre.

La gestion des débits doit se faire en consultation avec les citoyens ainsi que les comités, groupes et associations. Les groupes locaux et les organismes non gouvernementaux en environnement ont une grande connaissance des enjeux locaux tant au niveau environnemental que social et économique. Ils peuvent apporter leur expertise au processus. La Coalition encourage donc la CMI à se doter d'une stratégie de communication et de consultation pour permettre aux citoyens de mieux comprendre leur lac et leur fleuve et d'avoir leur mot à dire.

Une bonne communication, dans les deux sens, de la gestion des débits et de ses impacts est essentielle. Le public doit connaître le plan, les écarts, les variations et leurs impacts sur les

activités humaines et sur les habitats naturels. Le public doit avoir l'opportunité d'émettre son opinion et d'apporter ses connaissances à la CMI et au conseil de contrôle. Un personnel attiré uniquement à la communication favorisera grandement la compréhension par les usagers des enjeux ainsi que leur intérêt envers les trésors que constituent le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

Les gens ont une grande soif d'apprendre et l'éducation est un moyen privilégié pour rapprocher la population de ses lacs et rivières, particulièrement en milieu urbain où parfois le seul contact du citoyen avec l'eau est à travers celle qui coule du robinet. Un programme d'éducation populaire sur l'écosystème du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, sur la régularisation des débits et sur les différents intérêts autour du bassin serait très utile pour favoriser une cohabitation respectueuse et pour susciter un intérêt dans la population.